



Bordeaux, le 6 septembre 2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Vaccination HPV des nouveaux élèves de 5^{ème} en Nouvelle-Aquitaine : les parents sont invités à remplir et signer le formulaire d'autorisation avant le 29 septembre depuis le site www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr !

L'ARS Nouvelle-Aquitaine, en lien étroit avec la région académique Nouvelle-Aquitaine et l'Assurance Maladie Nouvelle-Aquitaine, lance à nouveau la campagne de vaccination contre les HPV auprès des élèves de 5^{ème} à compter de la rentrée scolaire 2024/2025. Les parents des nouveaux élèves de 5^{ème}, ont jusqu'au 29 septembre pour remettre leurs autorisations de vaccination, via la plateforme sécurisée accessible depuis le site www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr ou via le lien adressé directement par les collèges. Les parents peuvent retrouver toutes les réponses à leurs questions, ainsi que des vidéos témoignages sur ce même site www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr.

Cette vaccination vise à protéger les enfants d'une infection par les virus HPV. Ces virus sont très contagieux et se transmettent par l'intermédiaire des muqueuses ou de la peau lors de contacts intimes, avec ou sans pénétration. La contamination a généralement lieu au tout début de la vie sexuelle, le préservatif n'est pas efficace contre ces virus.

Ces virus sont à l'origine chaque année de 6 300 cancers (col de l'utérus, ORL, anus, pénis, ...), mais aussi de 30 000 lésions précancéreuses dont les traitements peuvent avoir des conséquences obstétricales (prématurité ...) et de 100 000 verrues anogénitales. 25 % des cancers induits par les HPV surviennent chez les hommes.

|Les parents d'élèves de 5^{ème} ont jusqu'au 29 septembre minuit pour compléter et signer l'autorisation de vaccination HPV

Dès la rentrée scolaire, les parents d'élèves de 5^{ème} recevront un e-mail du collège (via les applications scolaires, ex : Pronote ou Ecoledirecte) pour les inviter à donner leur accord ou leur refus pour que leur enfant soit vacciné contre les HPV.

La plateforme de recueil d'autorisation est sécurisée. Elle est accessible jusqu'au 29 septembre à minuit. Sans accord explicite des deux parents, les élèves ne pourront pas se faire vacciner.

Nouveauté pour cette année : la plateforme de recueil des autorisations est directement accessible depuis le site internet HPV www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr. Cela permet aux parents de donner leur accord (ou leur refus) pour que leur enfant soit vacciné contre les HPV sans attendre le message adressé par l'établissement scolaire.

Les parents qui le souhaitent, peuvent se rendre sur le site www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr pour s'informer sur cette vaccination. Ils y trouveront de nombreuses vidéos et notamment, **un reportage lors d'une séance de vaccination réalisée au collège Bourran de Mérignac, avec des témoignages d'élèves.**

Les parents ont également la possibilité de poser des questions à des experts de la vaccination, par l'intermédiaire d'un formulaire, avec une réponse rapide assurée.

| Les élèves de 5^{ème} de la région pourront bénéficier, gratuitement, du vaccin dès le mois d'octobre 2024

Les collégiens, dont les deux parents auront complété et signé l'autorisation dématérialisée de vaccination, recevront leur **1^{ère} dose de vaccin entre les mois d'octobre et décembre 2024**. Puis, 6 mois après la première injection, ils recevront **une seconde dose entre le mois d'avril et mi-juin 2025**.

Les élèves de 5^{ème} ayant déjà reçu une première dose de vaccin pourront recevoir la seconde dose dans le cadre de la vaccination scolaire.

Les équipes mobiles des 22 centres de vaccination HPV de Nouvelle-Aquitaine répartis sur les territoires, se rendront **dans les 644 collèges de la région** pour vacciner directement les enfants.

Le jour de la vaccination, les élèves devront apporter **leur carnet de santé ou une photocopie des pages de vaccinations** pour permettre à l'équipe médicale d'inscrire la dose de vaccin reçue. Si ce carnet est oublié, la vaccination pourra être réalisée sous réserve d'un contact téléphonique avec les parents. L'équipe du centre de vaccination délivrera, alors, une attestation de vaccination à insérer dans le carnet de santé.

À l'issue de la vaccination, les élèves seront surveillés et accompagnés, par l'équipe médicale du centre de vaccination. Ils seront assis sur un tapis au sol, pour éviter tout risque de chute.

| Deux vecteurs essentiels de prévention des papillomavirus : la vaccination et le dépistage

Le dépistage du cancer du col de l'utérus reste très important et sauve tous les ans de nombreuses vies, en permettant de détecter et de traiter des lésions à un stade précoce. Ce dépistage concerne toutes les femmes à partir de 25 ans, vaccinées ou non. Ce cancer ne représente que la moitié des cancers induits par les HPV. Il n'existe pas, à ce jour, de dépistage systématique pour les cancers ORL et les autres localisations.

La vaccination et le dépistage sont donc complémentaires et essentiels pour protéger la population et prévenir les nombreux cancers induits par les HPV :

- La vaccination, pour éviter l'infection,
- Le dépistage, pour diagnostiquer l'infection, permettre un traitement précoce et limiter les conséquences.

>> Pour plus d'informations, rendez-vous sur :

www.vaccination-hpv-nouvelleaquitaine.fr et [site de l'ARS Nouvelle-Aquitaine](#)

HPV. EN PARLER, C'EST DÉJÀ SE PROTÉGER !



« Chaque année en France, 6400 nouveaux cas de cancers sont causés par les HPV. »

« Les vaccins sont sûrs, c'est plus de 6 millions de doses en France depuis 10 ans. »

Ils ne touchent pas que les filles, les garçons aussi peuvent être concernés.

et tout ça afin d'offrir le maximum de protection contre les cancers.

80 % d'entre nous y sont confrontés à un moment de la vie »

Grâce à lui, 90 % des infections liées aux papillomavirus peuvent être évitées ! »

Dès 11 ans, le vaccin limite les risques de cancers à l'âge adulte.

© 2023 ARS Nouvelle-Aquitaine

Contact presse

ARS Nouvelle-Aquitaine

06 62 68 47 85

ars-na-communication@ars.sante.fr